mairie-athis-mons.fr

PROCES VERBAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

en date du 15 NOVEMBRE 2007
(Exécution des Art. L.2121-9 et 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

-------*-------

PRESENTS : M. GARCIA, M. SAC, Mme ROBICHON, M. MACHET, M. CHAFFARD, Mme GUILLUY, Mme RIBERO, Mme TREHIN, M. TISSIER, M. JAPPAIN, M. DELAVEAU, Mme JIMENEZ, M. GERMAN, M. GUISEPPONE, Mme RODIER, M. MOREAU, Mme CACHIN, M. MUSKUD, Mme BIRS, M. TAI-SEE, Mme BOURG, Mme GORRY

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

M. VANNIER	**qui donne pouvoir à**	**M. GARCIA**
M. CAZAUX	**qui donne pouvoir à**	**M. SAC**
Melle CHERAIR	**qui donne pouvoir à**	**Mme ROBICHON**
Mme DEPRET	**qui donne pouvoir à**	**M. GERMAN**
M. BERLANDE	**qui donne pouvoir à**	**M. MACHET**
Mme VILMONT	**qui donne pouvoir à**	**M. JAPPAIN**
M. KHANFRI	**qui donne pouvoir à**	**Mme MOREAU**

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

M. BAUDON
M. DENIS
M. BURDET
M. PREVOT
M. COMPTE
M. GERING

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Evelyne JIMENEZ

----*----

La séance est ouverte à 20H45

Le Conseil Municipal,

Suite à une erreur matérielle, il convient de préciser que la délibération n° 52 « marché de travaux pour la rénovation de l'Espace socio-culturel René Goscinny – Désignation des entreprises » du conseil municipal du 10 octobre 2007 a été adoptée par 24 voix Pour et 7 Abstentions et non par 29 voix Pour et 2 Abstentions. La délibération et le compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2007 seront modifiés en conséquence.

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 OCTOBRE 2007 sous réserve de la modification visée ci-dessus,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

10- **AUTORISE** par 22 voix Pour et 7 Contre, Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la banque Caisse d'Epargne,

11- **DECIDE** par 22 voix Pour, 2 Abstentions et 5 Contre, d'affecter à la section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement capitalisé sur le compte de gestion 2006 en prévision de la clôture du budget ZAC centre ville,

12- **APPROUVE** par 22 voix Pour, 2 Abstentions et 5 Contre, la décision modificative
n° 1 pour la ZAC centre ville,

13- **AUTORISE** par 22 voix Pour, 5 Abstentions et 2 Contre, Monsieur le Maire à signer une convention tripartite entre la Commune, le Conseil Général de l'Essonne et la SORGEM autorisant celle-ci à solliciter une subvention de 1 M€ auprès du Conseil Général de l'Essonne pour des travaux d'aménagement dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Noyer Renard,

14- **AUTORISE** par 22 voix Pour, 5 Abstentions et 2 Contre, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement avec la Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Val d'Orge (SORGEM) dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Noyer Renard,

15- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert n°1 au marché de fourniture de papier avec la Société AXELIUM devenue par fusion la Société ANTALIS SNC,

20- **DECIDE** à l'unanimité, de fixer le tarif horaire des enseignants des écoles, assurant la surveillance du temps de restauration, à 11,42 euros brut, à compter du 1er décembre 2007,

30- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer les nouvelles demandes de financement dans le cadre de la politique de la ville au titre de l'année 2007 et les demandes de financement correspondant à la programmation politique de la ville 2008,

31- **DECIDE** à l'unanimité, d'accorder une allocation municipale de noël de 120 € en décembre 2007 sur présentation des justificatifs demandés (talon portant la mention de l'allocation supplémentaire, avis de non imposition 2006 et 3 derniers coupons de retraite principale et complémentaire) à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus ou à partir de 60 ans en cas d'inaptitude au travail,

32- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention avec l'organisme « Le Temps de Vivre » pour l'organisation d'un séjour « classique » pour les personnes retraitées valides, en Sardaigne du 9 au 16 mai 2008 et une convention avec l'organisme « Azuréva » pour l'organisation d'un séjour «en douceur » pour les personnes retraitées à mobilité réduite et/ou en perte d'autonomie avec un accompagnement adapté, à Hauteville-sur-Mer du 5 au 12 mai 2008, la participation sera calculée en fonction du quotient familial et de l'avis d'imposition 2006,

33- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fédération des centres sociaux de l'Essonne pour la fête des Clos,

50- **PREND ACTE** du compte rendu d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour l'année 2006,

51- **AUTORISE** par 22 voix Pour et 7 Abstentions, Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour la rénovation de l'espace socio-culturel René Goscinny et désigne l'entreprise qui devient titulaire du marché pour le lot suivant :

- **Lot 4** : Revêtement de sols souples – revêtement de murs – peinture
  Entreprise S.A DUREAU pour un montant de 43 731,14 € TTC

Les lots 2 (structure métallique, couverture, étanchéité, serrurerie, escalier intérieur, garde corps), 3 (menuiseries extérieures, menuiseries bois) et **5** (plomberie sanitaire) ont été déclarés infructueux.

52- **AUTORISE** par 22 voix Pour et 7 Abstentions, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché négocié (MN 2/2007) pour les travaux de charpente, couverture et serrurerie réalisés dans le cadre de la rénovation de la tribune Delaune,

53- **AUTORISE** par 22 voix Pour et 7 Abstentions, Monsieur le Maire à signer les avenants aux lots 1 et 4 du marché 4/2007, travaux pour la rénovation des écoles et autres bâtiments,

54- **AUTORISE** par 22 voix Pour et 7 Abstentions, Monsieur le Maire à signer le marché de gros entretien des bâtiments (couverture, zinguerie et étanchéité) et désigne l'entreprise FURANET qui devient titulaire du marché

55- **AUTORISE** par 22 voix Pour et 7 Abstentions, Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour la première phase de rénovation du gymnase Hébert et désigne les entreprises qui deviennent titulaires du marché pour les lots suivants :

- **Lot 1** : Maçonnerie - Cloisons – Plafonds – carrelage – serrurerie – menuiserie
  Entreprise C.M.I pour un montant de 215 694,69 € TTC
- **Lot 2** : Plomberie – Sanitaire –VMC – Chauffage
  Entreprise S.A CO.REN.AM pour un montant de 68 621,10 € TTC
- **Lot 4** : Revêtement de sols souples – revêtement de murs – peinture
  Entreprise S.A DUREAU pour un montant de 45 473,47 € TTC

Les lots 3 (électricité courant fort – courant faible) et **5** (ascenseur) ont été déclarés infructueux.

56- **AUTORISE** par 22 voix Pour et 7 Abstentions, Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour le déplacement de la clôture et l'aménagement partiel des abords du stade de football de la Cité de l'Air et désigne l'entreprise EMULITHE comme titulaire du marché pour les lots suivants :

- **Lot 1** (pose de main courante et déplacement de clôture)
  49 920,44 € TTC
- **Lot 2 tranche ferme**
  (accès aux vestiaires pour les personnes à mobilité réduite): 26 033,21 € TTC

tranche conditionnelle
(accès aux terrains pour les personnes à mobilité réduite) : 14 393,86 € TTC

60- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à désigner le nom des trois nouvelles rues créées dans le cadre du renouvellement urbain du quartier ZAC du Noyer Renard,

- Rue des Picardeaux Pour la voie nouvelle 1
- Rue des Cernats pour la voie nouvelle 2
- Rue du Pré Chambry pour la voie nouvelle 3

61- **AUTORISE** par 22 voix Pour, 2 Abstentions et 5 Contre, Monsieur le Maire ou le Premier Maire Adjoint ou le Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme à signer la promesse de vente, l'acte de transfert de propriété, ainsi que tout document nécessaire à la transaction du bien préempté sis 114 et 116 avenue François Mitterrand au profit de l'Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France (EPFIF),

62- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à mettre en vente le bien vacant sis 8 avenue Condorcet incorporé dans le domaine privé communal,

63- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à mettre en vente le bien vacant sis 14 avenue Condorcet incorporé dans le domaine privé communal,

70- **DECIDE** à l'unanimité, l'attribution d'une subvention au Lycée Clément ADER pour la participation à un voyage en Allemagne,

80- **DECIDE** à l'unanimité, de verser une subvention à l'association « Dialogue et Solidarité avec le Niger »,

90- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une charte de partenariat avec Aéroports de Paris.

La séance est levée à 21h45

Fait à ATHIS-MONS le 16 Novembre 2007

François GARCIA
Maire d'Athis-Mons
Président de la Communauté de Communes Les Portes de l'Essonne